

**TEMPS DES ARTS DE LA RUE  
COMITE NATIONAL DE PILOTAGE**

**Jeudi 6 octobre 2006, 14h00 - 19h00**

**HorsLesMurs**

**Compte-rendu**

**Membres présents :**

Yves Deschamps, ancien inspecteur général de la création et des enseignements artistiques du ministère de la culture, président du comité national de pilotage

**Représentants du ministère de la culture**

Elena DAPPORTO, chargée de mission sur les Arts de la rue et les Arts du cirque, DMDTS  
Elisabeth CORMIER, présidente de l'association des conseillers théâtre des Directions régionales des affaires culturelles, DRAC Pays de la Loire  
Yolande PADILLA, Délégation aux Arts plastiques  
Françoise VOELCKEL, direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA)  
Michèle DURAND, chef du bureau de la diffusion et des lieux

**Cultures France**

Stéphane NEGRIN, chargé de mission, Département des Arts de la scène, pôle théâtre, cirque et arts de la rue

**Représentants des collectivités territoriales et associations des collectivités territoriales**

Karine DELORME, maire adjointe à la culture de Chalon-sur-Saône, FNCC  
Florian SALAZAR-MARTIN, Président de la FNCC, maire-adjoint à la culture, Martigues  
Sébastien FERRIBY, Chargé d'études à l'Association des maires de France  
Isabelle LOURSEL, directrice du cabinet de Pierre Bourguignon, Ville de Sotteville-lès-Rouen

**Professionnels et personnalités qualifiées**

José RUBIO, Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)  
Dominique TRICHET, FAI AR  
Jean-Raymond JACOB, Compagnie Oposito, Fédération des arts de la rue  
Adrien GUILLOT, Région Poitou-Charentes  
Maud LE FLOC'H, Compagnie Off/Polau  
Jean-Marie SONGY, Festival d'Aurillac, Le Parapluie-CNAR  
Thierry LORENT, Compagnie Annibal et ses Eléphants, directeur artistique, La Cave à théâtre  
Claude MORIZUR, Le Fourneau-CNAR  
Ema DROUIN, Deuxième Groupe d'Intervention  
Pascal DORES, Métalovoice  
Pierre SAUVAGEOT, Lieux publics  
Pascale CANIVET, Fédération des arts de la rue  
Paco BIALEK, Carnage Productions  
Jean DIGNE, Président de HorsLesMurs et du Musée du Montparnasse  
Stéphane SIMONIN, HorsLesMurs  
Isabelle DRUBIGNY, Temps des arts de la rue, HorsLesMurs

## **1/ Les actions menées en 2006**

Yves Deschamps : Nous avons rencontré Jean de Saint-Guilhem lors de Coup de Chauffe à Cognac qui nous dit être demandeur de nos propositions pour 2007, 2008...

### **• Répartition des mesures nouvelles**

Elena Dapporto : En mesures nouvelles et en crédits centraux, sur l'année 2006, il y a eu au total **1 342 000 € dépensés** sur l'enveloppe TAR.

70 000€ dépensés en DRAC sur 2 régions (non complets car N+1).

1 000 000 € en crédits d'investissement en Midi-Pyrénées pour Encausse-les-Thermes et en Bourgogne.

(2005 : 2 031 915 € en central et en déconcentré)

### **Crédits centraux 2006 / Crédits dépensés**

590 000 € sur les 9 CNAR et Lieux publics (sur 1 342 000 €)

182 000 € sur autres lieux/cies (Nil Admirari, Alamas, la Vache qui rue, Jo Bithume, Boulon, Frapaz, pOlau, Acte théâtral, Mécanique vivante, Transe Express).

175 000 € sur les saisons et diffusion :

fonds ONDA (100 000 €), APSOAR, De rue et de cirque, Furie, Ramonville

55 000 € :

30 000 € : Ecrire pour la rue

+ solde de 25 000 € de 2 autres aides (datant de 2005)

10 000 € : Armada à Chalon dans la rue

165 000 € : Editions, recherche et colloques

Editions Entretemps

Scènes Invisibles

Réseau Art de ville (pilote par Université Lyon 2 autour de Philippe Chaudoir)

Le Guide des bons usages (groupe pilote par José Rubio et HLM)

Le Master 2 art en espace public (Université de la Sorbonne, pilote par Pascal Lebrun-Cordier)

Etude sur les Esthétiques : 80 000 € (attribué au réseau Art de ville)

45 000 € : La Fédération des arts de la rue

120 000 € : HorsLesMurs qui assure le secrétariat général du Comité de pilotage

(total = 1 342 000 € pour 2006)

Sont les crédits dépensés.

### **Ventilation des mesures nouvelles**

927 000 €

CNAR + Lieux publics : 440 000 €

Autres lieux / cies : 182 000 €

Saison / diffusion : 75 000 € (les 100 000 € de l'ONDA étaient pérennisés, ce n'est donc pas une mesure nouvelle)

Ecrire pour la rue : 30 000 € (dispositif nouveau)

Armada : 10 000 €

Editions, recherche et colloques : 130 000 €

HLM : 60 000 € (60 000 € reconduit et 60 000 € en mesures nouvelles)

Pascale Canivet : Nous avons en 2004 un budget pour les arts de la rue émanant de la DMDTS de 6 400 000 € auquel s'ajoute 2 031 915 € (2005) et 927 000 € que DMDTS (2006) (+ DRAC : 70 000 € + étude sur les publics)

Total : 9 358 915 € mais il n'y a pas encore la totalité des crédits déconcentrés pour 2005.

## **Ventilation des mesures nouvelles en Poitou-Charentes**

Adrien Guillot : En 2005 : l'ensemble du secteur rue a bénéficié, de la part du Conseil régional, de 397 358 €, dont 78 000 € de mesures nouvelles.

En 2006, au 8 septembre : 789 690 €, dont 437 918 € de mesures nouvelles.

Ceci correspond aux dispositifs d'accompagnement de la création et de la diffusion dans son ensemble. Cela comprend les aides à la diffusion dans les festivals nationaux, tels qu'Aurillac et Avignon, à hauteur de 199 600 € (attribués aux cics de la région se déplaçant dans ces festivals). Il y a 98 000 € attribués sur un volet international pour la participation de 2 équipes au Festival de Huê au Vietnam (Rémi Polak et Matapeste), en coproduction avec le CNAR.

Le CNAR a bénéficié de 100 000 €, soit 25 000 € de crédits supplémentaires.

Le colloque de Libourne : 10 000 €

4 x 21 (nouvelle manifestation arts de la rue) : 50 000 €

Zo prod (lieu de fabrique à Poitiers) : 25 000 €

Aide à la production plastique pour la création d'un décor : 4 490 €

Stéphane Simonin : Sur les 900 000 € annoncés en 2006, il y a aujourd'hui 437 918 € dépensés.

Claude Morizur : Que met-on derrière le terme de transformation de l'espace public ? Je suggère de nous accorder sur ce qui relève du spectacle vivant / arts de la rue et de la transformation de l'espace public. Et ceci est valable pour d'autres régions.

Adrien Guillot : La commission d'attribution réunie différents partenaires comme les syndicats de cics, les syndicats de diffusion régionaux, les collectivités ou la Maison de l'architecture. Sur la question de la transformation de l'espace public, l'enjeu est de contribuer à la possibilité de faire de la ville un lieu d'expression ou à la possibilité d'intégrer des artistes dans les procédures d'aménagement urbain. Mais nous sommes encore en négociation avec la Préfecture de région, pour ce qui ne dépend pas des collectivités et de la Région. Il s'agit d'introduire la notion « arts de la rue » dans les nouvelles politiques territoriales contractuelles qui seront renouvelées l'année prochaine.

Yves Deschamps : Il y a un travail de précisions du vocabulaire (coproduction, coréalisation, résidence...) à faire de manière générale. C'est le travail que le groupe des CNAR a commencé. Mais aussi du concept de partenariat.

José Rubio : Il serait intéressant de pouvoir mettre en rapport ces mesures avec les crédits du spectacle vivant dans son ensemble (par rapport au théâtre par exemple).

### **• Actions en cours**

#### **Résultats de la commission « Ecrire pour la rue »**

Ema Drouin : Le dispositif, expérimental sur 2006, vient d'être mis en place. La commission s'est réunie en septembre. 57 dossiers ont été déposés et 6 bourses ont été allouées (cf. annexe). La DMDTS a aidé à hauteur de 30 000 € et la SACD à 6 000€ (1 000 € par projets).

La planification est à revoir. La commission a manqué de temps pour l'étude des 57 projets. Par ailleurs, certains des projets reçus ne correspondaient pas à la période d'écriture. Il y a donc sans doute un réajustement du texte à faire.

Enfin, il serait important d'augmenter le nombre de bourses car le nombre des projets déposés était élevé, en espérant que la SACD puisse elle aussi augmenter son financement.

Le groupe de travail poursuivra son chantier sur les écritures en espace public en organisant, avec Françoise Villaume, une journée écriture pour la rue fin 2007 pour les professionnels.

Elena Dapporto : Parmi ces 57 dossiers, il s'agissait effectivement, pour un tiers, de pré-production (pas assez en amont de la création). Nous avons reçu également des demandes

venant d'auteurs qui ne venaient pas du secteur des arts de la rue (slamers, conteurs, plasticiens...). Ceux-là ont compris l'objectif de ce dispositif : écrire pour la rue.

Il faut cependant retenir de cette première expérience que ce dispositif est un levier important de mise en relief du travail d'auteur, de concepteur qui, dans les dispositifs existants, est souvent masqué (c'est la compagnie ou le collectif qui est mis en avant). Dans ce dispositif, ce sont des individus qui, en leurs noms ou au nom des compagnies, ont explicité leurs démarches.

Il y a effectivement à améliorer ce dispositif, en termes de calendrier mais aussi de finalité. Il s'agit d'être plus précis sur ce qui est demandé. Il faudra aussi reprendre la négociation avec la SACD.

Le paysage des dispositifs d'aide se complexifie, notamment depuis la mise en place récente de l'aide à la maquette, ouverte aux arts de la rue. Il nous faut donc être plus précis sur les critères d'attribution.

Il reste aussi quelques questions auxquelles il faudra répondre : Ouvert aux cie conventionnées ? Demande d'une restitution ? Et, surtout, combien de projets faut-il aider à sortir ? C'est une responsabilité...

Stéphane Négrin : Il faut rappeler que, parmi les aides non spécifiques aux arts de la rue mais ouvertes à ce secteur, certaines des résidences d'artistes dans le monde, recensées dans un guide en ligne sur le site de Cultures France, peuvent être sollicitées par les auteurs, comme la bourse Villa Medici hors les murs. Cette bourse de recherche (sans demande de résultat), d'un montant de 10 000 €, n'exclut aucune discipline. Cette année, pour une résidence en 2007, aucune compagnie de rue n'a déposé de dossier de demande...

Yves Deschamps : Le nouveau dispositif Auteurs d'espace, en partenariat avec Chalon dans la rue, a aidé à la création et à la diffusion de 6 compagnies en 2006.

### **La charte et le guide proposés par le groupe « Occupation de l'espace public, l'environnement technique et la sécurité »**

José Rubio : Le groupe de travail s'est réuni jusqu'au mois de juin. Le travail a été très constructif. Suite à l'attribution des crédits pour les préconisations de ce groupe, une personne a été embauchée au sein de HorsLesMurs pour la coordination et la rédaction du guide des bons usages et de la charte.

Nous avons largement commencé le travail sur le guide, pas encore sur la charte. Pour le guide, nous transmettrons en décembre une proposition de maquette. Nous souhaitons publier gratuitement ces 2 ouvrages au printemps 2007 et faire suivre leur parution d'une série de rendez-vous thématiques en direction des publics potentiels : services techniques des villes, directeurs techniques et techniciens (concernant le guide), urbanistes, maîtres d'ouvrage et d'œuvre (concernant la charte), etc.

Nous avons tenu, dans ces 2 ouvrages, à ce que les positions des uns et des autres soient respectés et reflétés.

Yves Deschamps : Ce document devra passer par les préfets.

José Rubio : Ce sera l'objectif des rendez-vous que nous montrons cet été.

Florian Salazar Martin : Il ne faut pas négliger la pédagogie en direction des élus eux-même, en plus des services techniques des villes. Préfets et maires sont en effet les responsables de l'espace public.

### **Le réseau de chercheurs et l'étude sur les esthétiques**

Stéphane Simonin : Le réseau Art de ville, qui réunit une quarantaine de chercheurs, est en place et fonctionne. Une partie de ce réseau de chercheurs a remporté l'appel d'offre sur l'étude sur les Esthétiques des arts de la rue.

Elena Dapporto : Cette étude a été lancée sur la base d'un constat de lacune patente sur la réflexion analytique des esthétiques des arts de la rue (en terme d'édition d'ouvrage). Elle œuvre pour la reconnaissance des arts de la rue. Elle a été financée sur des crédits DMDTS, ce qui est rare puisqu'ils concernent normalement les études « techniques » (évaluation de l'efficacité des subventions DMDTS la plupart du temps).

Nous avons reçu un rapport intermédiaire. Compte tenu de l'étendue de la problématique et de sa complexité, il est prévu que les travaux se prolongent en 2007.

La somme de 175 000 € allouée à cette étude peut paraître très importante, mais c'est une ouverture à la réflexion que nous cherchons à donner car elle nous semble nécessaire.

### **La FAI AR et reprise du chantier sur la formation**

Dominique Trichet : La première formation, de 2 275 heures sur 18 mois, a terminé son cursus le 29 septembre. Elle a réuni 15 apprentis (5 étrangers, 10 Français). Moyenne d'âge : 30 ans (fourchette 24 ans - 44 ans). Horizons : prouesse, 1 paysagiste, 4 plasticiens, théâtre, 2 danseuses. 17 fondamentaux (travail sur un thème précis) ont été présentés à Marseille ou en France, accueillis par des CNAR, des cics, des lieux...

Les apprentis ont quitté la FAI AR avec un projet qu'ils réaliseront rapidement, dans plusieurs années ou peut-être jamais.

Il est trop tôt pour faire le bilan. 3 années de préfiguration ont été nécessaires ; une première étude par Franceline Spielmann et une seconde par Michel Crespin et des membres du collège de compétence. Un bilan à 3 mois sera fait en décembre pour savoir où en sont les projets des apprentis.

Yves Deschamps : Concernant la reprise du chantier sur les formations, il ne s'agit évidemment pas d'opposer des alternatives à La FAI AR, mais au contraire des complémentarités : formations supérieures de type formations continues, compte tenu de la diversité des âges mais aussi des formations qualifiantes pour des personnes souhaitant agir dans le secteur des arts de l'espace public. Dans tous les cas, nous sommes dans ce domaine en défaut de propositions et il serait souhaitable que, d'ici à la fin 2007, nous soyons en mesure de faire des propositions concrètes.

Pascale Canivet : Il y aurait également un travail à mener sur la validation des acquis pour les gens de la profession.

Yves Deschamps : La validation est réservée, pour l'instant, au ministère de l'Education nationale...

Dominique Trichet : La FAI AR n'est qu'un élément de formation dans le paysage de la formation.

### **L'application du texte cadre des CNAR et l'élargissement du réseau des CNAR**

Claude Morizur : (Cf. annexes.) Les 9 CNAR travaillent ensemble depuis le 19 mai et ont constitué un réseau qui communique vers la profession (voir site de la Fédération) les avancées de la réflexion et les décisions prises avec les compagnies.

Deux sujets abordés :

- La cohérence des accueils. Un tour des projets des différents lieux a été fait et 49 projets sont susceptibles d'être aidés, à ce jour, en terme d'aide à la création. Sur ces 49 projets, et compte tenu des moyens des CNAR - mesures nouvelles TAR comprises - 1 seul projet peut rentrer dans le cadre de ce qu'on appelait avant coproduction. Il est

donc important de savoir qu'aujourd'hui il n'est pas possible pour un CNAR de financer un projet à hauteur de 10% (seuil fixé dans le texte cadre).

- Recherche d'un vocabulaire commun : nous n'employons plus le terme de coproduction, mais d'aide à la création (apports financiers déterminants pour le lancement d'une production : 10%) et de résidence ou de soutien aux projets (aide en nature, avance de trésorerie, accueil en résidence...)

Nous allons soumettre ces termes à un panel de compagnies afin de vérifier s'ils correspondent à un besoin de lisibilité de leur part.

Elena Dapporto : En juin, le texte cadre a été envoyé officiellement à tous les préfets, à l'attention des DRAC. Il a été pris en compte dans les conventions en cours au moment de sa rédaction (Avant-scène, Fourneau, Pronomade(s) par exemple).

Il n'y a pas de convention pluripartite pour l'Abattoir car c'est une régie municipale.

Il n'y a pas de convention spécifique pour les 3 CNAR/lieux de compagnies (compagnie avec lieu).

A Angers, l'attention des collectivités pour le lieu s'est accru grâce au texte cadre.

Élisabeth Cormier : Quand l'Etat soutient un CNAR et que la structure a d'autres activités, ceci est problématique. Il y a une difficulté de lecture des budgets. La question de la séparation juridique des activités (CNAR/compagnie/formation...) se pose. C'est le cas de Jo Bitume.

Jean-Raymond Jacob : Pour garder l'exemple de Jo Bitume, je ne crois pas que le CNAR/lieu peut fonctionner sur une année sans la compagnie. De plus, il faut garder et respecter l'histoire de ces compagnies et de ces lieux. Nous allons trop vite. D'autre part, certaines dépenses (TVA) seraient multipliées.

Elena Dapporto : A long terme, il s'agit aussi de la question de la transmission de ces lieux...

Élisabeth Cormier : Il peut très bien y avoir deux structures distinctes, une compagnie et un lieu, et que la compagnie soit directrice du lieu, mais cela permettrait au lieu de ne pas tomber en cas de problèmes financiers graves.

Yves Deschamps : Il faut trouver des schémas qui puissent sécuriser les CNAR, les lieux, autant que faire se peut. Il me semble que c'est une nécessité pour l'avenir.

## **L'international**

Pierre Sauvageot : À la suite d'un appel d'offre international, le Parlement européen a confié à HorsLesMurs une étude sur les arts de la rue en Europe. C'est une avancée considérable.

Stéphane Simonin : Il s'agit d'un état des lieux des arts de la rue en Europe (25 pays) : les origines culturelles, les différences, les esthétiques, la mobilité, l'économie, les publics... C'est la preuve que le Parlement se pose aujourd'hui la question de l'existence et du développement des arts de la rue en Europe. Ceci pourrait aboutir à une politique culturelle spécifique européenne.

Pierre Sauvageot : Par ailleurs, le financement d'In Situ par l'Union européenne a été reconduit. In situ est piloté par Lieux publics. Ses partenaires : Atelier 231, L'Abattoir, Jo Bitume, La Villette, Pronomade(s) et Cultures France.

Stéphane Négrin : Cultures France organisera un temps fort en 2008 sur les arts de la rue dans la zone européenne (les 25 pays + communication sur les pays voisins). Il sera parallèle à une saison européenne qui aura lieu au cours du deuxième semestre 2008 (présidence de l'UE par la France).

Par ailleurs, CF s'est associé à In Situ II pour les rencontres arts de la rue de professionnels européens.

Yves Deschamps : Pourrait-il y avoir une annonce sur ce temps fort au dernier trimestre 2007 de façon à ce que le ministère des Affaires étrangères soit associé au Temps des arts de la rue ?

Stéphane Négrin : Il y aura une montée en puissance dès 2007. Pour sa préparation, nous ferons un travail de sensibilisation du réseau culturel français extérieur, les festivals européens, les artistes... et nous verrons si nous pouvons diffuser des outils de promotion (DVD arts de la rue d'HLM entre autres supports). Le ministère communiquera sur ce programme.

● **Conclusions et propositions du groupe « Création, production, diffusion »**

Pascal Dores : Lecture des propositions (Cf. annexes.)

Yves Deschamps : Il me semble que la faiblesse de ce texte est la formulation politique (au sens de l'action culturelle). Il ne parle pas assez des publics, du rassemblement, de l'élargissement des publics et de leur fidélisation. Peut-être serait-il intéressant, d'une part, de viser ce qui est de l'ordre de l'émergent par rapport aux résidences et à l'articulation que les CNAR souhaitent avoir dans le domaine de la coproduction. D'autre part, pour inciter les collectivités territoriales à s'impliquer dans ces opérations (moyens financiers et logistiques), il faudrait insister sur la notion de spectacle achevé. Souvent, seules les sorties d'atelier, c'est-à-dire des propositions non abouties, sont proposées aux collectivités. C'est tout l'intérêt de la chaîne proposée.

Pascal Dores : L'intérêt des 2 propositions est aussi de compléter et d'élargir le maillage territorial qui existe par les CNAR.

Thierry Lorent : Elles permettraient également de pouvoir répondre aux 49 demandes (projets retenus) dont parlait Claude Morizur, qui ne peuvent être prises en compte uniquement par les CNAR. Plus on créera d'espaces de rencontres, plus on répondra à une réalité.

Yves Deschamps : La restitution des créations doit se faire dans les territoires pour pouvoir créer de réels partenariats.

Stéphane Simonin : Quelles seraient les modalités d'attribution de ce fonds (chaîne de production) ? C'est un fonds DMDTS ? En DRAC ? Quels projets ?

Yves Deschamps : Il faut veiller à ce que ces crédits ne soient pas volatiles. Les 2 réseaux (réseau de scènes généralistes et réseau lieux rue) en Midi-Pyrénées fonctionnent comme cette chaîne pour la diffusion. C'est un réseau territorial de diffusion. Les lieux du réseau s'associent pour la diffusion d'un ou de plusieurs spectacles.

Stéphane Simonin : Le réseau en Midi-Pyrénées ne concerne que la diffusion alors que la proposition de chaîne concerne toutes les étapes production, jusqu'à la diffusion. En tout cas, nous avons convenu que la diffusion devait être l'une des priorités pour 2007.

Adrien Guillot : Il existe en Midi-Pyrénées un réseau à la coproduction. Le dispositif n'est pas destiné à l'équipe de création, mais à la structure de diffusion coproductrice qui accueille. Il s'agit d'une enveloppe de 25 000 € : 10 000 € sur la production, 5 000 € pour les frais de structure et 10 000 € sur un accompagnement à la diffusion, sous réserve de 10 dates sur le lieu coproducteur et dans le réseau de ce diffuseur, de la MJC à la scène nationale. L'aide à la production est là indissociable de l'aide à la diffusion.

Maud Le Floc'h : Il serait important d'associer à cette chaîne d'autres structures artistiques, comme les centres chorégraphiques, les centres dramatiques. Cela fait partie de l'infiltration des arts de la rue dans les autres secteurs et la nécessaire coopération entre eux.

Elena Dapporto : Ce qui est intéressant dans cette proposition de chaîne ce sont les liens entre la production et la diffusion. Par contre, il y a un travail encore plus fin à faire sur la question

des CNAR. Les CNAR sont aussi censés faire ce travail. Aussi, ils ne peuvent être bénéficiaires de ce fonds, mais seulement associés à cette chaîne. Sur la question de repérage aussi (lieux repérés, lieux non repérés). Les lieux dits « repérés » ne peuvent pas l'être uniquement sur la base des subventions de l'Etat. Ce serait rédhibitoire.

Par ailleurs, il sera difficile de mettre en place ce fonds en central. Par nature, il devrait exister sur des financements de collectivités territoriales. Par exemple, dans les aides à la résidence danse, il est obligatoire d'obtenir une aide du conseil général qui correspond à un tiers du budget. Et cela fonctionne.

Yves Deschamps : Une fois cette proposition validée, elle peut être proposée au ministère et, parallèlement, aux régions.

Karine Delorme : On peut, avec un dispositif de cette sorte, engager les collectivités et l'Etat à être partenaires. Mais il y a un déficit de communication. Et les budgets sont écrasés au niveau des collectivités. Il n'y a pas plus de crédits en région. C'est aussi la question de la place de la culture en général. Nous défendons pourtant les mêmes choses.

Yves Deschamps : Pour 2007 : précision des critères d'attribution en fonction de la diversité des lieux, des projets et de leur résonance sur leurs territoires et aide accrue des lieux repérables ou repérés. Cela fait partie du travail des CNAR, de la Fédération, des DRAC... Nous pourrions ensuite nous adresser aux conseils régionaux.

Stéphane Simonin : Sur la diffusion, 200 000 € ont été attribués à l'ONDA depuis 2005. Quel est le bilan de l'action réalisée ?

Elena Dapporto : Le comité de pilotage serait en droit de demander à l'ONDA un bilan et la ventilation de cette somme.  
Par ailleurs, les leviers premiers de la diffusion régionale, ce sont bien les régions.

Jean-Marie Songy : Cette somme aurait pu permettre la diffusion d'une 20aine de spectacles... Si nous voulons une vraie politique de diffusion, et sur l'ensemble du territoire, il faut qu'il y ait une mise significative et incitative.

Michelle Durand : Concernant la diffusion, nous sentons bien que nous n'arrivons pas à trouver les bons leviers. L'ONDA travaille avec un certain type de partenaire, les théâtres, qui sont pour l'instant assez perméables aux arts de la rue. Il faut donc agir autrement, trouver d'autres partenaires, d'autres réseaux. Pour l'instant, le seul réseau est celui des festivals, municipaux pour la plupart. L'ONDA n'a pas de lien avec ce réseau-là.

Pascale Canivet : Ne pouvons-nous pas imaginer une aide aux espaces de diffusion ? Comme l'APSOAR, Furie... ? Mais de manière conventionnelle.

Elena Dapporto : Il n'y a pas beaucoup de lieux de ce type.

Jean-Marie Songy : L'extension des arts de la rue, sur les festivals, est terminée. Mettre en route des spectacles pour une diffusion qui n'est pas celle que permettent les festivals coûte très cher.

Paco Bialek : En Midi-Pyrénées, nous avons pu indiquer à la région quels festivals professionnels, repérés elle pouvait aider. Et elle accompagne maintenant certaines de ces plates-formes de diffusion.

José Rubio : Nous avons beaucoup parlé, aujourd'hui, d'aides diverses. Il y a un émiettement des moyens, moyens déjà très faibles. Notre niveau de financement doit représenter deux fois le budget d'une scène nationale moyenne... Et une scène nationale est un lieu équipé, en état de marche. Le coût des spectacles ne comprend pas le prix initial de fabrication de l'équipement. Dans l'espace public, l'équipement du lieu est à chaque fois différent et nous le payons à chaque spectacle.

On se marginalise à trop faire des réseaux propres aux arts de la rue. Il faut se battre contre des citadelles, qui sont certaines scènes nationales, des centres dramatiques...

Elena Dapporto : L'émiettement des moyens sera encore plus fort si on continue à multiplier le nombre de CNAR... Revoyons l'ONDA sur la question de l'ouverture des scènes généralistes (l'ONDA travaille avec 600 lieux en France) aux arts de la rue.

Stéphane Simonin : C'est aussi une question d'ouverture d'esprit des directeurs de scènes généralistes en place, mais aussi celle des professionnels des arts de la rue. Le comité de pilotage pourrait tout à fait s'adresser au ministre concernant les nominations à venir de ces lieux dépendant du ministère. Comment sensibiliser aux arts de la rue les futurs directeurs ou nommer des personnalités des arts de la rue à la tête de ces lieux ?

Yves Deschamps : Yolande Padilla, représentante d'Olivier Kaepelin, délégué aux arts plastiques (DAP), rejoint le comité de pilotage.

Yolande Padilla : Je me demande comment je peux aider. Y a-t-il un endroit prévu où l'on peut, à partir des arts plastiques, développer des points d'observation et de proposition ? Ou faut-il le créer ? Par ailleurs, le délégué m'a demandé de voir ce qu'on peut faire à partir de la commande publique. Il existe une partie de la commande publique qui s'ouvre aux actes éphémères en espace public.

Adrien Guillot : La commande publique peut se faire sur des œuvres éphémères, sur des œuvres pérennes, mais aussi sur des documents graphiques. Les programmes de festivals, les affiches peuvent relever de la commande publique en sollicitant des artistes, plasticiens, graphistes. Il y a un problème de communication car ceci est méconnu.

## **2/ Les actions à mener en 2007**

Yves Deschamps :

- Achèvement de la consolidation des CNAR et l'augmentation de leur nombre (1 ou 2) afin de compléter le maillage du territoire,
- La consolidation et l'extension des lieux partagés,
- La diffusion. Une mesure forte doit être prise et la négociation avec les collectivités territoriales doit être poursuivie à ce propos,
- Augmentation du nombre de bourses Ecrire pour la rue pour un renouvellement du langage, des écritures,
- Un budget de communication pour 2007 : un numéro spécial de Stradda sur le TAR et sur un temps fort.

Pascale Canivet : Pouvons-nous avoir des informations sur le budget 2007 ?

Yves Deschamps : Le comité de pilotage transmettra les priorités, avec une estimation chiffrée, à la DMDTS (cf. annexe courrier à Jean de Saint-Guilhem par Yves Deschamps, 21 octobre 06)

Thierry Lorent : Il nous faut vraiment un budget pour la communication. Il faut faire savoir notre travail : un logo, un site, un catalogue, un manifeste, un temps fort...

Stéphane Simonin : Il peut y avoir un bilan et les mises en perspective, diffusé gratuitement. Mais ça n'est pas destiné au grand public. Pour le grand public, l'idée émise était un catalogue qui communiquerait sur tous les événements se déroulant en 2007. Le seul bémol, c'est qu'il y a, rien qu'en festivals, 240 festivals... Par ailleurs, comment créer l'événement ? Un message ? Un logo, pourquoi ?

Maud Le Floc'h : C'est au ministère à décider d'engager ou pas une opération de communication, de relation publique, sur le Temps des arts de la rue et en particulier sur la dernière année.

Stéphane Simonin : Philippe Saunier-Borrell avait fait la proposition d'une journée nationale pour les arts de la rue : le même jour, les équipes, de là où elles sont, célèbrent les arts de la rue. La profession, aujourd'hui, serait-elle mobilisable (elle ne l'était pas l'année dernière pour des raisons très compréhensibles) ? Sachant qu'il n'y aura pas de moyens ? Et quand (par rapport aux élections) ?

Elena Dapporto : Le logo permettra une saison 2007 des arts de la rue en France, l'événement national sera le temps fort du Temps des arts de la rue, qui sera répercuté en Europe grâce à la saison arts de la rue en 2008 que Cultures France va mettre en place.

Pascale Canivet : Ce logo permettra surtout une identification globale.

En résumé, pour 2007, en termes de communication :

- En juin, un numéro spécial de Stradda, qui sera diffusé gratuitement, fera un bilan du Temps des arts de la rue et tracera les perspectives pour les années à venir.
- Un logo sera proposé au prochain comité de pilotage sur la base de : Temps des arts de la rue 2007
- Il reste à se décider sur un événement national. C'est-à-dire une communication vers le grand public.

*(NB : Le Jour J : Une journée nationale pour les arts de la rue en 2007 a été votée à l'Assemblée générale de la Fédération des arts de la rue début novembre)*

## **ANNEXES**

### **TEMPS DES ARTS DE LA RUE Comité national de pilotage**

#### **ORDRE DU JOUR Du 6 octobre 2006**

**14h00 - 19h00  
HorsLesMurs**

#### **1/ Les actions menées en 2006**

- Répartition des mesures nouvelles
- Actions en cours

Résultats de la commission « Ecrire pour la rue » ; La charte et le guide proposés par le groupe « Occupation de l'espace public, l'environnement technique et la sécurité » ; Le réseau de chercheurs et l'étude sur les esthétiques ; La FAI AR (prise de parole de Dominique Trichet) et reprise du chantier sur la formation ; L'application du texte cadre des CNAR et l'élargissement du réseau des CNAR ; Le soutien aux lieux partagés de compagnies...

- Conclusions et propositions du groupe « Création, production, diffusion »

#### **2/ Les actions à mener en 2007**

- Discussions et décisions sur les propositions (cf. notes de Jean-Marie Songy, Stéphane Simonin, Philippe Saunier-Borrell)

« Ecrire pour la rue » 2006

<b>VENTILATION DES AIDES ECRIRE POUR LA RUE</b>			
<b>Nom auteur</b>	<b>Association bénéficiaire</b>	<b>Région</b>	<b>Montant</b>
Jean-Georges Facon (dit Tartare)	Thérèse'n Thérèse	Midi-Pyrénées	5 000
Camille Perreau	Entre Chien et Loup	Rhône-Alpes	5 000
Nadège Prugnard	Magma Performing Théâtre	Auvergne	5 000
Benoît Afnaim	La Française de Comptages	Ile de France	5 000
Moussa Thigerstine	Ilotopie	PACA	5 000
Nicolas Soloy	Les Souffleurs	ile de France	5 000
<b>TOTAL</b>			<b>30 000</b>
Enveloppe disponible (crédits Temps Rue)			30 000
Reste à ventiler			0

## **Comité de Pilotage du 6 octobre 2006**

### **Contribution du Réseau des CNAR**

Les 9 **Centres nationaux des arts de la rue** désignés par le Ministre de la Culture en 2005 sur des missions précisées par un texte cadre en 2006, ont été dotés de mesures nouvelles et reconductibles en 2005 et 2006 pour notamment mener à bien l'une de leurs missions principales : l'aide à la création.

Une montée en puissance progressive avait été discutée, dès 2005, afin que les CNAR aient les capacités financières d'aider réellement à la création un certain nombre de projets de compagnies (apports financiers déterminants dans le sens défini ci-dessous par le terme « aide à la création »).

Au moment où les collectivités locales s'apprêtent à amplifier leur présence, le dernier palier de mesures nouvelles - de l'ordre de 50.000 € en 2007 - est plus que jamais nécessaire et doit être retenu pour chacun de ces lieux sur cette troisième année.

Dans le souci de mieux aider les compagnies, les 9 lieux se sont réunis à deux reprises :

- le **vendredi 19 mai 2006 au Moulin Fondu de Noisy-Le-Sec** afin de s'accorder sur le principe même de la constitution de ce réseau, un réseau informel mais qui entend communiquer vers et avec la profession (une rubrique a été ouverte sur le site Internet de la Fédération : <http://www.lefourneau.com/lafederation/CNAR-parmi-les-CNAR.html>)
- le **jeudi 5 octobre 2006 à Paris ( HLM)** afin de travailler :
  - à une « cohérence des accueils » afin d'éviter par exemple « certains tours de France » ou des courses aux résidences . Cette discussion s'est engagée après l'annonce par chacun des lieux de sa programmation des résidences actée et n'a porté que sur les compagnies multi-accueillies : il est important de respecter la spécificité et les choix de chacun de façon à ne pas créer « le réseau qui formate » ... Lieux Publics s'est associé à cette séance de travail qui a recensé 49 projets susceptibles d'être aidés en termes d'aide à la création (dans le sens défini ci-dessous).
  - à la recherche d'un vocabulaire commun :

Dans le souci de définir et de retenir différentes mesures qui auront le mérite de clarifier nos pratiques, de déterminer un langage commun entre nos lieux et faciliter ainsi l'accompagnement de projets des compagnies qui nous interpellent.

Nous avons, en introduction, rappelé **l'importance de toutes les aides** (quels que soient leurs montants et formes) que nos lieux - et les autres - peuvent, dans le cadre de nos missions, apporter aux compagnies pour permettre la réalisation de leurs projets : apports en numéraire, apports en nature, mises à disposition de locaux, avances de trésorerie, accueils en résidence, mises en réseaux... et nous avons réaffirmé que ce sont tous ces soutiens cumulés qui rendent possible la création d'un grand nombre de projets de création.

Cependant, il est devenu nécessaire de clarifier les termes utilisés, et pour nous, et pour les compagnies qui se sentent « obligées » de citer tous leurs partenaires, les qualifiant alors de *coproducteurs*, dans tous leurs documents de communication là où il n'y a pas véritablement de coproductions, mais de véritables aides nécessaires...

Exemple, nous avons tous reconnu qu'un apport financier de 3.000 € sur un budget de création de 150.000 € n'était pas une somme négligeable pour toute compagnie devant boucler un montage financier... mais ne justifiait pas la même appellation que l'aide apportée par un lieu qui réserve un budget de 15 ou 17.000 € rendant possible la création. De plus, les listes des coproducteurs plus longues que les textes de présentation dans certains documents de communication rendent peu lisible/crédible notre secteur...

Nous avons ainsi décidé d'écarter à partir de 2007 l'usage du mot coproduction ; certains d'entre nous ont rappelé les difficultés d'ordre juridique, fiscale et que notre pratique ne nous situait pas véritablement dans le cadre contractuel de la coproduction stricto sensu.

En revanche nous avons - provisoirement car dans l'attente du point de vue des compagnies - retenu deux situations :

- 1. les aides à la création :** dénomination réservée aux apports financiers déterminants (c'est dans cette situation que nous aurions utilisé jusqu'ici le terme de coproduction) lorsque le budget apporté est au moins égal à 10% du montage financier de la création considéré strictement (cad du budget nécessaire à l'écriture, réalisation, montage, répétition, masse salariale, matériel technique spécifique à la création..., pris dans l'absolu hors frais de résidence, déplacements et diffusions envisagées).
- 2. les résidences et les soutiens au projet :** dénomination réservées à toutes les autres aides qui rendent possible, facilitent la réalisation du projet. Nous retrouvons ici les aides en nature, les avances de trésorerie et les accueils en résidences.

Si, déjà entre nous, ces appellations sont claires, sans ambiguïté, nous pourrions avoir une position commune des CNAR en direction des compagnies, ce qui leur facilitera grandement les choses... toujours gênées dans la rédaction de la liste de leurs partenaires ...

Ces appellations seront proposées à un panel de compagnies lors d'une prochaine réunion technique du « réseau CNAR » fixée au **lundi 13 novembre au Moulin Fondu de Noisy Le Sec.**

*Paris*

*Le 6 octobre 2006,*

*Claude Morizur,*

*Coordinateur du groupe « Lieux de production »*

## **Bilan et préconisations du groupe de travail « création, production, diffusion »**

Le groupe de travail chargé de réfléchir sur le sujet « création, production, diffusion » et d'émettre un ensemble de préconisations pour la troisième année du Temps des arts de la rue s'est réuni trois fois entre les mois de juin et août 2006.

### Le groupe :

Palmira Picon Archier, APSOAR  
Florence Cabot, La Grosse Entreprise  
Stéfan Bonnard, KompleXXKapharnaüm  
Patrick Weiler, KompleXXKapharnaüm  
Isabelle Drubigny, Temps des arts de la rue  
Jérôme Bouvet, 2 Rien Merci  
Marik Wagner, 2 Rien Merci  
Pascale Canivet, Fédération des arts de la rue  
Jean-Marie Songy, Festival d'Aurillac  
Pascal Rome, O.p.U.S.  
Paco Bialek, Carnage Productions  
Gérard Bono, Scène nationale d'Aubusson  
Mathieu Maisonneuve, L'Usine  
Amédée Renoux, Le Pluc/ Thé à la Rue  
Pierre Boisson, Le Pluc  
Serge Calvier, Nil Admirari  
Elise Robert-Loudette, Clowns sans frontières  
Claude Morizur, Le Fourneau – CNAR  
Philippe Saunier Borrell, Pronomade(s) – CNAR  
Alain Taillard, Arc - Théâtre de Rezé  
Stéphane Simonin, HorsLesMurs

### Les animateurs/rapporteurs :

Fleur Lefèvre, Zigoto Productions  
Pascal Dores, METALVOICE

A l'issue de ces trois rencontres, nous nous sommes retrouvés en comité restreint pour rédiger collectivement l'ensemble de ce qui suit.

A l'écoute des divers témoignages des participants au groupe de travail « création, production, diffusion » nous retenons des mots liés aux souhaits de la profession présente à cet atelier. Ces mots, nous les mentionnons afin de signifier avant toute chose l'état d'esprit dans lequel s'est construit ce chantier.

Les mots retenus: Emergence, Mutualisation, Expérimentation, Visibilité sur/dans un territoire.

## **Préconisations**

Il existe de nombreux lieux de créations répartis sur le territoire français. Eclectiques, singuliers, de fonctionnements toujours différents d'un endroit à un autre, ces lieux sont gérés par des équipes, des compagnies, des professionnels, des bénévoles. Ils assurent une aide aux compagnies invitées pour créer leur spectacle. Ils proposent des espaces de répétitions, de construction, sous des conditions diverses : prise en charge ou non du transport, du logement et de la nourriture, parfois aide numéraire pour de la production. Les équipes qui gèrent ces lieux sont aussi quelques fois organisatrices d'événements générant de la diffusion sur leur territoire.

Le groupe de travail a mené sa réflexion en s'appuyant sur plusieurs constats :

- 1) Les mesures à prendre ne peuvent se faire que dans un esprit de complémentarité avec l'existant, avec ce qui est aujourd'hui reconnu et soutenu par l'Etat : les CNAR. Elles devront permettre le maillage entre cet existant et de nouveaux lieux à soutenir.
- 2) La chaîne de fabrication d'un spectacle est multiple. Le cheminement de la compagnie depuis l'idée jusqu'à la réalisation de l'objet passe par des étapes qui nécessitent à chaque fois des outils, des espaces de travail différents : d'un lieu de réflexion où peut naître une proposition fragile jusqu'à un espace de production où la compagnie bénéficiera d'une première visibilité de son objet auprès de la profession.  
Ces différentes étapes sont complémentaires.  
Les mesures à prendre ne doivent pas « écraser » certains espaces au bénéfice d'autres.  
Les « micro lieux », les espaces fragiles doivent pouvoir exister, être pris en compte dans un maillage global du territoire parce qu'ils sont à la naissance même de nouvelles formes artistiques qui s'inventent d'abord dans la fragilité avant que celles-ci ne soient reconnues et puissent être prises en charge par des dispositifs structurants.  
Les mesures à prendre doivent sauvegarder, encourager la circulation, la dynamique entre tous ces différents lieux de création, de production, de diffusion.
- 3) Comment définir un espace de création Art de la Rue?  
Plutôt que de s'attacher aux types de disciplines accueillies pour définir ces espaces de création, il nous semble plus pertinent de regarder en quoi ces lieux peuvent être des relais entre équipes artistiques et territoire; d'autant qu'apporter une aide à de nouveaux espaces de création ne peut se faire sans prendre en compte le débat qui anime aujourd'hui la profession sur la diffusion des oeuvres et plus globalement leur visibilité.

EnCourS à Villeurbanne et la Transverse à Corbigny proposent aux équipes artistiques accueillies des résidences in Situ, leur mettent à disposition des espaces publics comme lieu d'écriture, d'expérimentation, de répétition d'une oeuvre.

Polau à St Pierre Descorps s'adjoit des architectes, des urbanistes et organise sur le territoire des événements qui interroge la relation de l'artiste à l'urbain.

La vache qui rue à Lons le Saunier, le Pluc à St Biez en Belin s'inscrivent dans des communautés de communes et cherchent à tisser des liens pour pouvoir provoquer des rencontres entre oeuvres en devenir, territoire et public.

Agir dans le territoire nécessite du temps : pour persuader des élus, établir des relations avec les services techniques de la ville, pour fidéliser un public en travaillant sur la régularité des propositions à voir. Aujourd'hui le projet du Pluc connaît des difficultés parce que faute de moyens, l'équipe se concentre sur l'accueil des compagnies et ne dispose pas de temps pour repérer le territoire et envisager des interventions dans ce sens.

Cela semble donc légitime qu'une aide de l'Etat soit attribuée à des lieux de fabrique qui mettent en relation, à l'épreuve, en expérimentation, en confrontation des oeuvres en devenir avec l'espace public et le public.

Parce que c'est dans l'espace public, qu'il soit urbain ou rural que l'Art de la rue commence à exister.

Parce que rendre visible et donc lisible le processus de travail des équipes dans l'espace public, c'est assumer les spécificités de l'Art de la Rue, et affirmer sa légitimité.

**En conséquence,  
le groupe de travail préconise deux mesures complémentaires et  
indissociables :**

La première met en avant l'opérateur dans sa démarche singulière, ses initiatives, qu'il met en adéquation avec son environnement, son territoire d'action.

La seconde favorise la mise en relation, le sens collectif d'un soutien à la création/production/diffusion, en tenant compte des spécificités de chacun.

**Mesure 1-**

Une aide pour pérenniser encore un certain nombre de lieux de fabrique qui agissent dans le territoire.

Cette aide va dans le sens de ce qui a déjà été mis en place sur certains lieux en 2006.

Nous parlons ici de « **lieux de fabrique** » parce que le terme est déjà inscrit dans le langage de la profession et comme les anciens « lieux de fabrique » sont aujourd'hui devenus des CNAR il nous semble juste de garder cette appellation, garante d'une continuité et d'une histoire.

A ce titre, nous préférons utiliser le terme de « porteur de projet » plutôt que celui de lieu ; le lieu étant d'abord un outil pour réaliser un projet, il apparaît plus sain de soutenir d'abord le projet de l'équipe artistique même si l'outil est indispensable à sa mise en place.

Donc un « porteur de projet inscrit dans le territoire et associé à un lieu » participe à la création, la visibilité, la diffusion des Arts de la rue par :

- l'accueil de compagnies, d'artistes, pour des travaux expérimentaux dans le territoire.
- l'accueil de compagnies, d'artistes pour l'écriture, la répétition dans le territoire
- l'accueil de compagnies, d'artistes pour la réalisation de générales, premières inscrites dans le territoire
- l'accueil de compagnies, d'artistes pour de la diffusion de spectacles

A ce titre nous demandons qu'une aide au fonctionnement soit apportée par l'Etat à chaque « porteur de projet inscrit dans le territoire et associé à un lieu.

Parce qu'inscrire un projet dans le territoire nécessite du temps, cette aide doit s'inscrire dans une durée, donc dans un conventionnement d'une période d'au moins 3 ans.

L'aide annuelle apportée dans ce contrat Etat/Projet sur trois ans, ne doit pas être inférieure à 40 000 euros par porteur de projet.

Nous souhaitons que cette aide concerne au minimum 5 nouveaux lieux de fabrique.

**Mesure 2-**

Une aide pour permettre le maillage, la mise en réseau, la création d'une dynamique entre les particularités de tous les lieux, qu'ils soient CNAR, lieu nouvellement aidé, lieu non aidé.

Il s'agit d'une aide pour l'accueil concomitant d'un projet artistique entre différentes structures.

L'ensemble de ces structures forment une chaîne permettant la création, la production et la diffusion.

**La chaîne création/production/diffusion** est composée de plusieurs types de lieux ayant des fonctions différentes et qui se présentent en deux catégories :

1<sup>ère</sup> catégorie - les structures nouvelles

- Des lieux de fabrique nouvellement aidés par l'Etat (mesure 1)
  - Des lieux de fabrique non aidés par l'Etat et qui mènent tout de même une action sur leurs territoires, oeuvrant pour le développement des arts de la rue

2<sup>ème</sup> catégorie - les structures existantes

- Des CNAR
- Des agences régionales du spectacle vivant
- Des scènes généralistes

Ces structures peuvent s'inscrire dans la chaîne par affinité artistique et apporter, comme c'est déjà le cas pour le montage d'une création, une aide à la production, à la résidence et

permettent aussi une diffusion dans le cadre de leur temps de programmation. Une structure existante, à même titre qu'une structure nouvelle peut être à l'origine de la mise en place d'une chaîne de création/production/diffusion.

Ce qui motive notre choix dans la mise en place de cette chaîne c'est qu'il s'agit bien là de mettre en faisabilité le tissage entre les différences de niveaux et de moyens des structures.

A ce titre nous demandons qu'une réserve annuelle de 100 000 euros soit mise à disposition pour la réalisation partagée d'un ou plusieurs projets de création/production/diffusion. Cette somme doit s'inscrire dans les mesures nouvelles pour 2007.

Cette aide est attribuée à un projet de création. Elle est répartie sur l'équipe artistique et sur les structures « nouvelles » qui accueillent le projet selon des proportions définies par l'ensemble de la chaîne associée au projet (CNAR, Scènes généralistes, lieux de fabrique aidés ou non...)

**Conditions de l'aide *pour la création, production et diffusion d'un projet partagé:***

- Au minimum trois lieux soutiennent et accueillent le projet artistique
- Au moins une des trois étapes doit être consacrée à la diffusion
- Au minimum 1 lieu nouvellement aidé par l'Etat doit être associé au projet
- Au minimum 1 lieu non aidé par l'Etat doit être associé au projet

Monsieur le Président du Comité national de Pilotage  
du Temps des Arts de la Rue  
**Yves Deschamps**  
12, rue Pasteur  
25000 BESANCON

A

Monsieur le Directeur de la Musique, de la Danse,  
du Théâtre et des Spectacles  
**Jean de Saint-Guilhem**  
53, rue Saint Dominique  
75007 PARIS

Besançon, le 21 octobre 2006

Monsieur le Directeur,

Lors de notre rencontre à Cognac, à l'occasion de laquelle j'ai eu l'honneur de vous être présenté, nos échanges ont essentiellement porté sur les arts de la rue, leurs esthétiques diversifiées, leurs philosophies engagées vers des populations insuffisamment concernées par les offres artistiques habituelles ou, pire encore, pas du tout, lorsque l'exclusion géographique s'ajoute à l'exclusion culturelle ou économique. En outre, nous nous sommes particulièrement attardés sur la troisième phase de ce Temps des arts de la rue, voulu par Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication en accord avec la Fédération nationale des artistes et professionnels de ce secteur particulier du spectacle vivant.

Au cours de ces entretiens, vous avez bien voulu me faire part de votre souhait de recevoir nos suggestions et propositions concernant l'important exercice 2007 qui se doit d'être significatif de la volonté du Ministre de structurer et de développer ce domaine multidisciplinaire atypique qui est, par ses formes et par sa philosophie du partage, plébiscité par les populations et par leurs élus (dans les formes urbaines, suburbaines, rurales....).

Par ailleurs, nous étions convenus que si ce Temps des arts de la rue représentait effectivement une mesure décisive et efficace, il y aurait lieu, cependant, d'en mettre les « suites évolutives » en perspective pour les exercices 2008, 2009, 2010 et bien au-delà...

Car ce Temps des arts de la rue est le facteur déterminant de la mise en œuvre de contributions diverses (issues du travail de réflexion et d'observation d'artistes bien sûr, mais aussi d'élus, de professionnels, de chercheurs universitaires...) qui ont permis de mieux définir et/ou de préciser quelles étaient les conditions minimales à réunir pour accompagner, financièrement et structurellement, les aventures artistiques (écritures, renouvellement des formes, élaboration/création, diffusion...) qui interrogent autrement le rapport aux « spectateurs-populations » et qui sont, en outre, capables d'irriguer les territoires dans leur diversité sociologique et géographique.

Ces consolidations et ces développements sont vitaux à plus d'un titre et vous admettez sans doute, Monsieur le Directeur, que la troisième année de ce programme nécessite un signe fort et déterminé parce qu'il est attendu par toute la profession, mais aussi par tous les partenaires régionaux, départementaux, communaux qui se sont déjà engagés dans ces processus de co-financement ou qui envisagent d'y participer dès les prochains exercices financiers.

Lorsque nous avons évoqué plus en détail ces mesures nouvelles qu'il y aurait lieu de prendre, il nous avait paru judicieux de les « hiérarchiser ». Dans ce but, au cours du dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 6 octobre dernier, nous avons examiné et ratifié les différentes propositions et demandes qu'il était important de vous adresser pour l'exercice 2007. La profession attendait deux millions d'euros par ans pendant le Temps des arts de la

rue. Cet espoir a été, semble-t-il, satisfait en 2005. Nous avons compris que, comme en 2006, cet objectif serait difficile à atteindre en 2007, compte tenu des contraintes budgétaires qui sont les vôtres. Toutefois, les priorités validées par le comité de pilotage sont essentielles à plus d'un titre et je me permets d'attirer votre bienveillante et particulière attention sur le document que je joins à ce courrier et qui les résume en les classant par ordre de priorité.

Comme vous le constatez, Monsieur le Directeur, nos besoins pour cette année 2007 s'élèvent à 1 430 000 € et nous paraissent difficilement compressibles compte tenu des espoirs, des engagements qu'à suscité le Temps des arts de la rue et, bien entendu, compte tenu du contexte particulièrement sensible dans lequel nous nous trouvons.

Si votre emploi du temps le permet, je serai heureux de pouvoir vous rencontrer, accompagné de Stéphane Simonin et d'Isabelle Drubigny, afin de vous entretenir plus en détail sur les nécessités de ces demandes que nous vous adressons au nom du comité de pilotage et, le cas échéant, d'évoquer avec vous les perspectives de cette période de l'après 2007 (maintien des « pouvoirs d'achat », repositionnement partiel des grands festivals, diversification des formations initiales et continues, évaluations, contrôles...).

Par ailleurs, les membres du comité de pilotage seraient très heureux de vous retrouver également. Acceptez-vous de nous consacrer quelques instants le jeudi 14 décembre après-midi, date du prochain comité de pilotage ?

En vous remerciant, d'ores et déjà, de la bienveillante attention qu'il vous sera possible d'accorder à ce courrier, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma très respectueuse considération.

### **- Centres nationaux des arts de la rue**

Tenir la parole de l'Etat et poursuivre l'augmentation des budgets de production comme annoncé en 2005.

Achever le maillage territorial : il n'y a pas encore de CNAR dans le Nord de la France ni dans l'Est ; la promotion du Boulon, à Vieux-Condé, et de l'APSOAR, à Boulieu-lès-Annonay, comblerait cette lacune.

Lieux publics, notre seul établissement national de création, mériterait d'être renforcé comme les CNAR.

Estimation : 600 000 €

### **- Les lieux de fabrique partagés**

Ils sont essentiels pour les compagnies émergentes et/ou par encore suffisamment professionnalisées et outillées. En outre, si les conventions interpartenariales sont bien faites, ils peuvent être des vecteurs de diffusion très importants pour l'irrigation du territoire, car complémentaires des CNAR. Cette mesure est considérée comme une des priorités 2007 par les membres du comité de pilotage.

Estimation : 250 000 €

### **- Aide à la structuration des réseaux de diffusion en région**

Cette mesure nous semble déterminante pour impliquer plus encore le partenariat des collectivités territoriales toutes tailles confondues. Elle aura un pouvoir incitatif réel car, au cours de nos déplacements dans les régions, les élus et les professionnels, organisés en fédérations régionales, la considèrent, à juste titre je crois, comme prioritaire.

**Estimation : 300 000 €**

### **- Bourses à l'écriture**

« Ecrire pour la rue » est un des éléments fondamentaux indispensables à l'évolution et au renouvellement des formes et des esthétiques. Dès 2006, le doublement de ce budget avait été envisagé.

**Estimation : 30 000 €**

### **- 2007, une année de visibilité**

Jusqu'à présent, et volontairement compte tenu des priorités et des budgets, les éléments structurants et durables ont été privilégiés par rapport à une communication générale sur le Temps des arts de la rue. Le comité de pilotage a donc souhaité que 2007, dernière année du programme, soit une année de visibilité. Aussi, nous avons besoin d'un budget de communication pour donner une dimension « grand public » au TAR et faire valoir les efforts qui ont été consentis et les résultats qui ont été obtenus.

Il nous a semblé également important de réserver un budget pour les éditions gardant les traces de ces travaux réalisés pendant le TAR (dont numéro spécial de Stradda).

**Estimation : 100 000 €**

### **- Recherche, études et colloque**

Enfin, comme en 2005 et 2006, le comité de pilotage considère comme une priorité les travaux de recherches, les études et les colloques qui contribuent à la meilleure connaissance des arts de la rue.

Estimation : 150 000 €

**Total des mesures nouvelles demandées pour l'année 2007 : 1 430 000 €**